



République et Canton de Neuchâtel

2013 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion



Table des matières

2013 *en bref*

Impressum • Mars 2014

Conception typographique
Impression et reliure
Imprimerie Baillod SA
2017 Boudry

3

Introduction

3

Conseil d'État

Composition du gouvernement

4

Département des finances et de la santé

Secrétariat général
Secteur de la santé
Secteur informatique
Service des bâtiments
Office d'organisation
Service des communes
Service financier
Service des contributions

9

Département de la justice, de la sécurité et de la culture

Service de la justice
Service des poursuites et faillites
Domaine pénitentiaire
Service de la probation
Police neuchâteloise
Sécurité civile et militaire
Service juridique de l'État
Service des ressources humaines
Service de la culture
Office du patrimoine et de l'archéologie
Office des archives de l'État
Service des sports
Service des institutions pour adultes et mineurs

14

Département de l'éducation et de la famille

Secrétariat général
Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires
Office de la politique familiale et de l'égalité
Service de l'enseignement obligatoire
Office de la pédagogie et de la scolarité
Office de l'informatique scolaire et de l'organisation
Office de l'enseignement spécialisé
Centre cantonal de psychomotricité
Conservatoire de musique neuchâtelois
Service des formations postobligatoires et de l'orientation
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

19

Département du développement territorial et de l'environnement

Secrétariat général
Service de l'aménagement du territoire
Service des transports
Service des ponts et chaussées
Service de l'énergie et de l'environnement
Service de la faune, des forêts et de la nature
Service de l'agriculture
Service de la consommation et des affaires vétérinaires
Service de la géomatique et du registre foncier

25

Département de l'économie et de l'action sociale

Service de l'économie
Service de l'emploi
Service des migrations
Service de la cohésion multiculturelle
Service de l'action sociale
Service de statistique

1. Introduction

L'année 2013 fut une année de changement pour les autorités neuchâtelaises. Elle a marqué le début d'une nouvelle législature pour un Conseil d'État presque entièrement renouvelé. Pour le Grand Conseil, 2013 fut également une année charnière qui a vu l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi d'organisation. Le changement s'est même étendu à l'administration dans son ensemble, avec des départements remaniés en profondeur en fonction des priorités et des impulsions politiques souhaitées par le nouveau Conseil d'État.

Sans parler de rupture avec le passé, ces importants changements symbolisent la volonté renouvelée du Conseil d'État d'œuvrer pour l'avenir du canton de Neuchâtel et de restaurer la confiance qui doit exister entre la population et les autorités. C'est dans cet esprit que le Conseil d'État mène ses réflexions afin de rédiger un programme de législature qui doit servir de point de perspective pour les efforts qui seront menés dans la conduite de l'administration neuchâtelaise et dans la mise en œuvre de ses projets.

Année de changement, 2013 fut aussi une année de concrétisation avec l'aboutissement de plusieurs rapports importants au Grand Conseil. Citons notamment les rapports au sujet du projet ACCORD, dans le domaine de l'aide sociale, et de la répartition des ressources fiscales entre l'État et les communes, deux objets qui, tous deux, ont donné lieu à un resserrement des relations et du dialogue entre l'État et les communes. Le Grand Conseil a également validé en 2013 le plan d'action pour le domaine pénitentiaire permettant de mieux répondre, dans ce secteur, aux exigences léga-

les et missions concordataires ainsi que de surpopulation carcérale. Il a également adopté un rapport portant sur la recapitalisation de la caisse de pensions du personnel de la fonction publique, Prévoyance.ne.

Le résultat positif enregistré à l'occasion des importantes votations cantonales sur la santé et sur les horaires d'ouverture des commerces constitue également une concrétisation importante pour le Conseil d'État. Il s'agit d'un signal positif de la population dans le sens d'une confiance restaurée envers ses autorités, ceci malgré le revers essuyé dans la votation fédérale sur le financement des routes.

En point d'orgue, le débat sur le budget 2014 a permis au Conseil d'État d'affirmer sa volonté de ne pas prôner le repli malgré un contexte financier difficile. Dans une approche réaliste, il a ainsi proposé de mettre en œuvre, dès l'exercice 2014, un train de mesures à même de ralentir la croissance disproportionnée de certains groupes de charges. Il a dans le même temps souhaité allouer des ressources aux défis importants et aux dynamiques positives.

Finalement, le Conseil d'État tient à saluer, une fois encore, l'élection de Didier Burkhalter à la présidence de la Confédération, un honneur qui rayonne sur l'ensemble des Neuchâtelaises et Neuchâtelais, et se réjouit de l'engouement montré par la population pour les réjouissances auxquelles elle a donné lieu.

Au nom du Conseil d'État:

Le président	La chancelière
L. Kurth	S. Despland

2. Conseil d'État

Du 1^{er} janvier au 27 mai:

M. Philippe Gnaegi (président)
M. Thierry Grosjean (vice-président)
Mme Gisèle Ory
M. Claude Nicati
M. Laurent Kurth

Dès le 28 mai:

M. Laurent Kurth (président)
M. Alain Ribaux (vice-président)
Mme Monika Maire-Hefti
M. Yvan Perrin
M. Jean-Nathanaël Karakash

3. Département des finances et de la santé

Comme en 2012, le canton de Neuchâtel a profité de la bonne conjoncture et de la santé de son économie. Ce dynamisme des entreprises et sociétés implantées dans notre canton confirme la pertinence de la réforme de la fiscalité des personnes morales, qui continue de porter ses fruits et doit permettre notamment de financer la réforme de la fiscalité des personnes physiques, dont l'année 2013 a marqué la première année de mise en œuvre. Cette bonne santé a permis aux autorités politiques de boucler un budget 2014 qui respecte les mécanismes de frein aux dépenses, et ce malgré une croissance des charges toujours préoccupante, qui nécessitera des réformes en profondeur dans les années à venir.

D'autres dossiers concernant à la fois les finances communales et cantonales ont également connu une évolution favorable en 2013 avec notamment la mise en consultation de la réforme de la péréquation intercommunale, l'adaptation de la péréquation verticale et l'adoption de l'harmonisation des clés de répartition des principaux impôts.

Sur le plan institutionnel, 2013 fut avant tout une année de changement, avec le renouvellement des autorités législative et exécutive. Dès son entrée en fonction, le gouvernement a souhaité remanier les cinq départements sur la base d'une répartition équilibrée des responsabilités, visant à valoriser les expériences et compétences de chaque membre du collège. Son objectif premier a été celui de la cohésion et de la collégialité.

Pour l'ancien Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), devenu au 28 mai 2013 le Département des finances et de la santé (DFS), cette réorganisation fut non négligeable. La plupart des services centraux de l'État, jusqu'alors réunis dans le même département, sont désormais répartis entre plusieurs départements: le service juridique et le service des ressources humaines (SRHE) sont notamment rattachés au DJSC. Aussi, le dossier de prévoyance.ne, qui mobilise fortement le SRHE et le secrétariat général dans le cadre de la recapitalisation de la caisse est également attribué à ce nouveau département. Avec ces changements, le nouveau DFS n'est plus non plus chargé des tâches régaliennes de l'État relevant de la police, du domaine pénitentiaire et de la probation ainsi que de la justice et du pouvoir judiciaire, pour lesquels l'ancien DJSF a suivi et porté des dossiers majeurs tels que «police unique», «police de l'arc jurassien», le plan d'action pénitentiaire, la

transformation des prisons, de la réorganisation du pouvoir judiciaire, etc.

Dans le même souci de répartition équilibrée des responsabilités, le Conseil d'État décide de séparer le Département de la santé et des affaires sociales. C'est ainsi que le nouveau DFS hérite de tout le secteur de la santé: un vaste domaine, aux enjeux majeurs. Il traitera ainsi du dossier sensible des hôpitaux. Mais pas seulement car la santé recouvre également d'autres domaines tout aussi importants comme la politique de promotion et de prévention, la planification médico-sociale, les secteurs ambulatoires, pré-hospitalier, etc. Enfin, le service des bâtiments, désormais considéré comme service central au même titre que le service informatique, intègre également le nouveau DFS. Avec lui, c'est toute la politique d'investissement, d'entretien, de valorisation du patrimoine de l'État et du logement que le département sera notamment amené à développer et à présenter au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Le **secrétariat général** (SDFS) aura ainsi rempli ses missions durant les 6 premiers mois de l'année pour les domaines de la justice, sécurité et finances ainsi que pour les services juridique, informatique de l'État, des ressources humaines et des communes. Dès le 28 mai 2013, le SDFS voit certains domaines dont il avait une très bonne maîtrise quitter le département et doit s'adapter très rapidement aux nouveaux secteurs que sont la «santé» et les «bâtiments». Deux vastes secteurs pour lesquels les défis et dossiers ne manquent pas et dont les enjeux pour le canton sont majeurs!

Malgré ce changement, intervenu dans des délais extrêmement brefs, et grâce à l'important investissement de ses collaborateurs et collaboratrices, le SDFS a pu appuyer son chef de département et mener à bien, avec les services concernés, les grands projets en cours, dont notamment la loi sur la péréquation financière intercommunale, la votation populaire du 24 novembre 2013 sur le dossier hospitalier et sur la centrale d'engagement 144 ainsi que l'adoption du budget 2014. Il a également continué, durant l'année écoulée, à assurer ses missions auprès des services du DJSF, respectivement DFS et de l'appareil étatique dans son ensemble, épaulant également le chef de département en sa qualité de président du Conseil d'État dès le 28 mai 2013.

Dans le **secteur de la santé**, l'année 2013 a été marquée tout particulièrement par l'adoption de deux projets d'importance dans les domaines hospitalier et pré-hospitalier par le Grand Conseil au printemps 2013, puis par le peuple en votation en novembre 2013 suite au dépôt de référendums. Il s'agit:

- d'une part, d'un projet de décret portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'État pour Hôpital neuchâtelois (HNE) à horizon 2017 concernant l'organisation de la chirurgie sur les sites de soins aigus de cet établissement mais aussi, dans le même cadre, de projets de décrets approuvant ou soumettant au vote du peuple différentes initiatives législatives populaires portant sur l'organisation des missions entre les sites de soins aigus d'HNE;
- d'autre part, d'un projet de loi portant modification de la loi de santé (LS) concernant les soins pré-hospitaliers et la centrale d'appels sanitaires urgents 144.

Les rapports du Conseil d'État de janvier 2013 relatifs à ces objets avaient subis différents amendements par la commission santé du Grand Conseil.

2013 a également vu, dans le domaine hospitalier, l'adoption par le Grand Conseil d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 500.000 francs pour procéder à la première étape des études sur la création d'un site hospitalier unique de soins aigus, respectivement de réadaptation. Le Conseil d'État a également adopté en 2013 un rapport à l'attention du Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant approbation d'un investissement de quelque 8 millions de francs nécessaire à la rénovation, par le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) de son site de la Maladière 5 à Neuchâtel, où il est prévu que soit fourni à terme l'ensemble de ses prestations ambulatoires dans le bas du canton; il propose également un projet de décret autorisant un cautionnement simple du CNP pour un montant de 52 millions de francs. Le législatif s'est prononcé sur ces projets tout début 2014.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, c'est notamment l'adoption par le Conseil d'État d'un plan d'action pour la santé mentale en dix

objectifs et le lancement de son déploiement qui ont caractérisé l'année 2013.

S'agissant du domaine des prestataires ambulatoires, le Conseil d'État a adopté à la fin de l'année un arrêté rendant effective dans le canton de Neuchâtel la clause du besoin – réintroduite par le Parlement fédéral lors de la session d'été 2013 – pour les médecins souhaitant pratiquer, à charge de l'assurance-maladie obligatoire, une activité indépendante ou salariée dans un cabinet, une institution de soins ambulatoires ou dans le secteur ambulatoire d'un hôpital. Cette clause, déjà reprise par d'autres cantons, s'applique aux médecins de premier recours et aux spécialistes, à l'exception de ceux qui ont travaillé au moins trois ans dans un établissement suisse de formation reconnu. Cet arrêté permettra aussi, dans une certaine mesure, d'orienter les médecins vers les régions dans lesquelles la pénurie est la plus marquée ou de suggérer l'organisation de cabinets de groupe ou de centres médicaux régionaux.

Pour ce qui est du domaine du maintien à domicile et de l'hébergement enfin, l'année 2013 marque le lancement du projet global pour la mise en œuvre des différents objectifs visés par la planification médico-sociale pour les personnes âgées (PMS) adoptée en 2012 par le Grand Conseil, soit le développement des prestations de maintien à domicile et de structures intermédiaires, l'adaptation de l'offre des établissements médico-sociaux (EMS), le soutien des proches-aidants et du bénévolat, les entretiens d'orientation et le fonctionnement en réseau des prestataires impliqués. L'année 2013, c'est également, dans ce domaine, l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS) et la conclusion des premiers contrats de prestations par l'État avec les EMS souhaitant être reconnus d'utilité publique. Le Grand Conseil a également revu la LFinEMS afin d'octroyer des aides individuelles aux résidents des établissements non conventionnés au 1er janvier 2013 et de leur assurer une protection tarifaire.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2013 a été marquée par les projets de gouvernement et de parlement sans papier, par la mise en production des nouveaux sites Internet de l'État et des écoles neuchâteloises, par la réalisation de la nouvelle application de gestion des subsides de l'assurance-maladie, par la mise en production de la base de données sociales, par le lancement du futur système

d'information et de gestion de l'État (projet SIGE), par l'émission des premières eFactures, par le début du renouvellement du Nœud cantonal, par les premiers pas dans le monde IPv6, par l'harmonisation du poste de travail des utilisateurs au standard Windows 7 et Office 2010, par la standardisation du Guichet unique, par la mise en œuvre d'un portail applicatif et finalement par une excellente année au niveau exploitation des prestations informatiques.

Au sein du **service des bâtiments**, en date du 31 décembre 2012, le chef de service, Monsieur Philippe Donner a pris sa retraite et l'adjoint au chef de service, Monsieur Yves-Olivier Joseph, a fonctionné comme chef de service ad interim jusqu'au 31 mai, puis comme chef de service dès le 1er juin 2013.

Suite à l'adoption par le Conseil d'État, en février 2013, du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, le service a poursuivi sa réorganisation interne dans les domaines notamment du suivi de projet, de l'entretien des immeubles, de la gestion immobilière (vente, achat, baux à loyer) et financière avec dans ce dernier domaine le lancement de plusieurs projets.

L'arrivée de deux nouvelles cheffes de projet a permis au SBAT de piloter ou d'accompagner techniquement les grands projets immobiliers comme ceux de Microcity, des Prisons neuchâtelaises (Établissement d'exécution des peines Bellevue et Établissement de détention La Promenade), du Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ), du Centre professionnel du Littoral neuchâtelais (CPLN) ou encore du Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB). Le chantier Microcity est arrivé à son terme et la gestion de cet ouvrage est reprise par le SBAT à partir du 1er janvier 2014.

L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition, toujours aussi insuffisants en fonction de la valeur immobilière à préserver et des normes en vigueur à respecter.

Un appel d'offre général, s'appuyant sur un cahier des charges détaillé des prestations, a permis de revoir la plupart des contrats de nettoyage assurés par des tiers.

Une réflexion importante a été engagée sur le logement de l'administration et elle sera poursuivie en vue d'optimiser son organisation.

En ce qui concerne la politique d'aide au logement, l'Office du logement (OCNL) doit faire face à la problématique de l'extinction des subventions individuelles dans les immeubles arrivant à échéance (Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements - LCAP). Pour y remédier, les autorités ont prorogé le régime dit des quatre quarts en tenant compte de la prolongation des prestations d'abaissements supplémentaires 1 (ASI) fédérales. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2), le fonds d'aide au logement a permis à l'office de soutenir la réalisation et la rénovation de projets relatifs au logement d'utilité publique.

Les travaux au sein de l'**office d'organisation** (OORG) durant l'année écoulée ont été marqués en grande partie par le projet de la Réforme de l'État. Une priorité a été mise sur la réforme de l'administration avec notamment l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM) ainsi qu'avec le début des travaux de la refonte du système d'information et de gestion (SIGE). En parallèle, le projet de la gouvernance des partenariats avance de son côté.

Dans le cadre des tâches courantes, l'office d'organisation a soutenu et conseillé les services dans sa fonction de centre de compétences dans les domaines «gestion de projets», «systèmes de gestion», «contrats de prestations», «processus» et «mobilité».

Le **service des communes** a participé de manière prépondérante à l'élaboration du projet de loi portant adaptation de la législation cantonale au troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'État et les communes et à celui de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes et à la redistribution de l'impôt communal sur les personnes morales entre les communes que le Grand Conseil a adopté en date du 2 décembre 2013. Il a aussi élaboré le rapport relatif à la réforme de la péréquation verticale qui a lui aussi été adopté par le Grand Conseil le même jour.

Il a également rédigé le rapport de la commission «péréquation» du Grand Conseil, que cette dernière a transmis au Conseil d'État en date du 8 avril 2013. À la demande du Conseil d'État, il a préparé le dossier de mise en consultation externe dudit projet.

Le service des communes a aussi participé activement à l'élaboration du nouveau projet de loi sur les finances de l'État et des communes ainsi qu'à l'élaboration des recommandations du comité technique formé des représentants financiers de l'État et des communes. Il a enfin activement soutenu les travaux d'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2) par la mise à disposition du chef de projet du volet «communes» du MCH2.

Il a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes, dans le contexte particulier de la nouvelle réforme des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes et des mesures de recapitalisation de prévoyance.ne que les communes comme les syndicats intercommunaux ont dû prendre comme les autres employeurs publics.

Le Service des communes observe que la situation financière cumulée de l'ensemble des communes a poursuivi en 2012 l'embellie observée en 2011 après la dégradation consécutive à la crise financière, économique et sociale survenue dès l'année 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un déficit de respectivement 0,8 million et 0,5 million en 2009 et 2010, c'est un bénéfice de plus de 11,2 millions qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâtelaises au cours de l'exercice 2012, après un bénéfice cumulé atteignant 5,6 millions en 2011. Bien sûr, ce chiffre ne traduit pas la diversité des comptes des différentes communes de notre République. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale sont demeurés stables d'un exercice sur l'autre, accusant une modeste diminution de 0,4 million d'un exercice à l'autre pour s'élever à 27,4 millions.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

Le **service financier** observe que les comptes 2012 ont bouclé sur un très léger excédent de quelque 56'000 francs. De manière similaire, les comptes 2013 devraient présenter un excédent de revenus, sans tenir compte de la charge extraordinaire liée à la

recapitalisation de prévoyance.ne et sans les opérations de boucllement.

Malgré la bonne conjoncture, l'État de Neuchâtel peine à inscrire son budget dans les limites du frein à l'endettement. Une fois de plus, l'exercice du budget 2014 a été difficile. Par rapport à un plan financier initial déficitaire de 138 millions de francs, le Conseil d'État a dû réduire les charges de quelque 74 millions de francs par des mesures de modération de la croissance et par des mesures d'économies. Les revenus ont également été corrigés à hauteur de 37 millions. Au final, le Conseil d'État avait choisi de ne pas adapter davantage le budget dans l'urgence, considérant que les autres mesures possibles devaient faire l'objet d'une analyse détaillée préalable. Le Grand Conseil ne l'a pas suivi et a imposé des restrictions supplémentaires pour 12 millions de francs. Le budget 2014 se fixe ainsi à un déficit de 14 millions pour des charges brutes de 2,1 milliards et pour une enveloppe d'investissements nets de 59 millions de francs. Le Conseil d'État a validé la manière dont la dernière tranche d'économies de 12 millions doit être mise en œuvre.

L'année 2013 a permis au Conseil d'État de présenter au législatif un projet de nouvelle loi sur les finances (LFinEC), concrétisant une législation conjointe avec les communes et permettant la mise en œuvre des principes du MCH2 et de la gestion par enveloppe et mandat (GEM). Le débat parlementaire est prévu au printemps 2014 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2015. Cette nouvelle loi s'intègre dans une réforme plus vaste de l'État, comme le Grand Conseil l'a voulu par décret en février 2010. Les processus de gestion et principes d'organisation seront revus dans ce cadre. La condition préalable à cette réorganisation est la mise en place d'un nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE). Ce processus de réforme, coordonné par une délégation du Conseil d'État, est une priorité et le service financier est fortement engagé dans ce projet.

Un des premiers dossiers traité en juin 2013 par le nouveau Conseil d'État a été celui de l'assainissement de prévoyance.ne. Un compromis a été trouvé. L'État doit y participer, outre par l'intermédiaire d'une hausse des cotisations et de l'âge de la retraite comme les autres employeurs, par une contribution extraordinaire de 221 millions de francs qui chargera les comptes 2013. Le versement des

liquidités y relatives est, quant à lui, planifié entre 2014 et 2039 pour ce qui concerne la part devant permettre le passage à la primauté des cotisations. Ces opérations s'effectuent hors des limites du frein à l'endettement mais détérioreront fortement le bilan de l'État qui affichera un découvert de quelque 650 millions de francs à fin 2013 et mettront en péril la capacité d'emprunt pour réaliser de futurs investissements. À cela s'ajoutent les engagements hors bilan d'environ 70 millions de francs. En effet, afin d'assurer un accès aux marchés financiers, l'État a dû se porter garant des emprunts contractés par les établissements autonomes de droit public ainsi que par les fondations privées du secteur médico-social.

C'est donc dans une situation délicate que débute 2014. Le Conseil d'État, avec l'appui du service financier et des départements, devra se résoudre à des mesures structurelles importantes pour permettre d'inscrire le plan financier de législature dans les limites du frein à l'endettement, limites qui se verront resserrées avec l'introduction de la LFinEC prévoyant l'équilibre budgétaire sur une période quadriennale.

En 2013, près de 16.000 contribuables ont transmis leur déclaration au **service des contributions** par l'intermédiaire du guichet unique.

Dans le cadre de la réorganisation du service, les cadres ont bien assimilé leur nouvelle fonction. Les nouvelles méthodes de travail se mettent en place et la politique de formation sera bientôt opérationnelle. Cette année a été marquée par la première période de taxation entièrement réalisée à l'écran.

L'environnement des collaborateurs évolue avec une prédominance orientée vers l'analyse plutôt que le contrôle systématique. La rencontre avec les contribuables dans les centres commerciaux a été riche en information et l'expérience a été renouvelée en 2013.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2013 peut être qualifiée de bonne. Toutefois, nous observons quelques signes de ralentissement. Malgré l'entrée en vigueur des premières mesures de la réforme fiscale des personnes physiques, le résultat de cet impôt est proche de celui de l'année dernière. Le taux d'encaissement des impôts s'est maintenu à un niveau élevé (93% des contribuables). Toutes

les mesures prises pour améliorer l'encaissement se sont traduites dans les comptes par une baisse importante des pertes fiscales.

Le résultat de l'impôt des personnes morales surpasse les attentes et confirme la justesse de la vision cantonale pour la fiscalité des entreprises. À témoin, le fait que notre canton est souvent cité en exemple dans ce domaine. Pour l'instant, combiné avec l'effet de la conjoncture, le résultat financier est remarquable.

4. Département de la justice, de la sécurité et de la culture

La nouvelle législature, débutée en mai 2013, a insufflé un vent de grands changements au sein de l'organisation de l'administration cantonale neuchâteloise. Le département, auparavant en charge de la santé et des affaires sociales (DSAS), est devenu celui de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et il regroupe onze services.

En cette année, le **secrétariat général** s'est par conséquent essentiellement investi dans les travaux visant à permettre une transition optimale des dossiers entre anciens et nouveaux départements et à assurer le bon fonctionnement du nouveau DJSC.

En 2013, les collaborateurs du **service de la justice** (SJJUST) ont été fortement sollicités par la mise en production de deux nouveaux programmes informatiques inhérents d'une part à la gestion des amendes d'ordre et tarifées et d'autre part au traitement des ordonnances pénales standards ou administratives, ainsi que par une forte croissance des demandes de naturalisation et des documents d'identité. Une étude de reprise par l'État du secteur administratif de gestion des amendes de la ville de Neuchâtel a été menée à terme et le service a participé à l'élaboration du projet de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise. D'autre part, le support informatique JURIS a été installé pour un meilleur suivi du paiement et la récupération des avances d'assistance judiciaire et l'accueil des administrés a été optimisé au sein du secteur des documents d'identité. Le projet de modification de la loi sur le notariat relatif aux actes authentiques électroniques a été remis au Grand Conseil. En collaboration avec la Police Fédérale, l'office de la population a participé au développement d'une nouvelle procédure informatisée de commande de cartes d'identité et parallèlement, l'adaptation de la loi sur le droit de cité a été initiée.

Le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a quant à lui rencontré en 2013 de nombreuses difficultés avec le programme informatique de l'office des poursuites. Dans le domaine des faillites, les procédures se complexifient avec des implications toujours plus importantes hors du territoire suisse. La lutte contre la criminalité économique reste une des préoccupations majeures du service. Si les volumes sont restés très importants, il est à noter un léger repli par rapport à 2012 dans le domaine des poursuites (commandements de payer -0.53%; saisies -3.1%; total de

réquisitions traitées -1.62%) aussi bien que dans celui des faillites (-5.56% de nouvelles procédures enregistrées, chiffre à pondérer car lié à la baisse des faillites prononcées en application de l'article 731b du CO). La situation conjoncturelle demeurant incertaine à moyen et long termes, il est difficile d'estimer l'évolution des flux aussi bien pour les poursuites que pour les faillites pour les prochaines années. Toutefois, la question du surendettement et de la prévention de l'endettement demeure une préoccupation majeure, auprès du public jeune plus particulièrement.

Dans le domaine **pénitentiaire**, l'année 2013 a été marquée par l'adoption du Plan d'action du service pénitentiaire et du rapport relatif au crédit global complémentaire d'investissement pour les travaux de construction et de rénovation des établissements pénitentiaires. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté un crédit d'investissement relatif à la téléphonie mobile à géo localisation, moyen de communication indispensable à la mission de détention et à la sécurité des collaborateurs. Cette nouvelle étape permet au Conseil d'État et au service pénitentiaire (SPEN) de poursuivre le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales sur la base d'un plan stratégique défini. Parallèlement, les travaux de construction et de rénovation se poursuivent à l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR) et celles de l'Établissement d'exécution de peines de Bellevue (EPPB) ont pu reprendre. Le défi majeur consistera à mener ces travaux dans un contexte de surpopulation carcérale et d'augmentation constante du nombre de journées de détention.

Au **service de la probation** (SPROB), plusieurs dossiers importants ont occupé l'année 2013, notamment le projet de mise en place de la surveillance électronique pour les mesures de substitution prévue par le code de procédure pénale (CPP). La révision en cours de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA, permettra, quant à elle, aux services de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire. La question des échanges d'information entre différentes autorités ou services et l'autorité de probation fait l'objet d'un examen des dispositions légales actuelles, dans une perspective de réduction des risques d'événements pouvant mettre en danger la sécurité publique. Les nouvelles réglementations, en particulier en matière de sorties et de congés, mais

également quant à la non-opposabilité du secret médical, nécessitent un travail de coordination avec les entités concernées. Les enquêtes administratives consécutives aux drames survenus dans les cantons de Vaud et de Genève (assassinat de Marie et d'Adeline), reposent la question du recours à la surveillance électronique et l'extension de la surveillance liée à l'utilisation des réseaux sociaux, mais également quant aux procédures liées à la sécurité des collaborateurs. La commission latine de probation (CLP) poursuit ses réflexions quant à l'élaboration de standards professionnels et continue de renforcer la formation des collaborateurs des cantons latins dans le domaine de l'évaluation de la dangerosité. L'ensemble des collaborateurs du service de la probation aura effectué cette formation d'ici fin 2014.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2013 est caractérisée par un volume global d'activité comparable à 2012. On peut noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 5.6% alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 7.6% par rapport à 2012, à l'instar du volume des infractions et des réquisitions judiciaires. Pour la première fois depuis 2008, le nombre de cambriolages à domicile est en recul (-9% par rapport à 2012). Une relative stabilité bienvenue, alors que l'effectif policier souffrait d'un manco d'une dizaine d'EPT et que la direction du service a continué de fonctionner en 2013 avec un commandant et un chef de la police judiciaire ad intérim. Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, 2013 a été marquée, d'une part par les difficultés croissantes rencontrées lors de la renégociation des contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation à la hausse du coût du policier décidée en 2011 et, d'autre part par l'échéance de l'intégration de la police de la ville de Neuchâtel conformément à la loi sur la Police neuchâteloise (LPol) qui a dû être reportée au 1er janvier 2015 suite aux difficultés rencontrées dans la négociation du transfert des ressources et des compétences. Enfin, 2013 a été marquée par le report sine die du projet de création d'une police intercantonale Neuchâtel-Jura unique (PAJ), les deux gouvernements reconnaissant la nécessité d'un rapprochement mais souhaitant privilégier une approche plus sectorielle en fonction des priorités internes à chaque canton. L'année 2013 a également été marquée par un conflit social opposant le Conseil d'État et

les syndicats de police au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Ce conflit, sans précédent dans l'histoire de la PONE s'est notamment traduit par une «grève» des amendes effective dès le 1er novembre, puis suspendue le 18 décembre ainsi que par deux manifestations d'agents de police dans la cour du Château les 25 juin et 2 décembre.

Pour le service de la **sécurité civile et militaire** (SSCM), 2013 a vu la concrétisation de différents projets stratégiques du domaine de la protection de la population. La mise au point de l'ensemble des scénarii catastrophes et des fiches techniques, définition des compétences et des responsabilités de l'état-major de crise, a été achevée et une participation à l'exercice Formation V, mené conjointement avec l'armée, a eu lieu. Le transfert de compétences en matière de lutte contre les incendies, conformément à l'entrée en vigueur au 1er juillet 2013 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) au profit de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), s'est poursuivi. D'autre part, l'intense travail de lobbying pour le maintien de la place d'armes à Colombier a porté ses fruits dans la mesure où l'intégralité des prestations devrait y être maintenue.

Quant à la restructuration de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), elle s'est achevée par l'engagement de 9 intervenants de milice supplémentaires ainsi que par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement. Une campagne d'information aux partenaires sera lancée prochainement.

Pour le **service juridique de l'État** (SJEN), l'année 2013 a été marquée par l'entrée en fonction de son nouveau chef de service. S'agissant du rôle de cette entité en qualité de service de législation, un engagement important a été nécessaire pour procéder à l'adaptation globale des textes figurant au Recueil systématique neuchâtelois à la nouvelle appellation des départements et à la nouvelle répartition des services de l'administration en leur sein. Comme par le passé, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'État, des chefs de départements ou d'autres entités.

S'agissant du **service des ressources humaines** (SRHE), le service a partagé en 2013 ses activités entre tâches opérationnelles permanentes et multiples projets internes et externes. À la variété des missions et responsabilités dévolues au service de manière ordinaire se combine la conduite ou la participation à de nombreux processus d'amélioration ou de réformes au sein même du SRHE, au niveau de l'administration ou encore au niveau interinstitutionnel. De nombreuses avancées ont pu être réalisées en 2013 à la satisfaction des partenaires et clients du service. Certains de ces éléments ont été initiés par le SRHE, comme la gestion électronique des documents, la formation des cadres, les guides du collaborateur ou du recrutement, alors que certains autres découlent d'obligations ou de souhaits extérieurs telles les conséquences de la réorganisation des départements, la réforme de stages maturité professionnelle, la réforme de l'administration ou encore la recapitalisation de la caisse de pensions de la fonction publique. Au travers de son investissement actif dans tous ces projets et dans toutes ses activités permanentes, le SRHE entend se positionner comme un acteur efficace, proactif et reconnu, susceptible d'aider efficacement les autorités politiques et l'ensemble de ses clients internes et externes à mieux gérer leur capital humain. Toutefois, le contexte économique actuel du canton constitue une contrainte à prendre en considération dans les objectifs que se fixe le SRHE. Certains domaines d'activité sont fortement impactés par les mesures d'économie imposées par les autorités politiques, et les prestations associées à ces domaines peuvent être ressenties par certains comme insuffisantes ou perturbantes. Il en va ainsi notamment de la politique salariale, des mesures «santé et sécurité», de la lutte contre l'absentéisme ou encore des mesures de contrôle ou de surveillance mises en place au cours des dernières années. Mais de manière générale, et grâce notamment à l'appui politique et la confiance obtenue par le SRHE auprès du Conseil d'État, les objectifs peuvent être poursuivis de manière efficace, et la transformation voulue pour le service est en bonne progression.

Au changement de législature, le service des affaires culturelles a changé de nom, devenant **le service de la culture** (SCNE). 2013 et la nouvelle législature ont également marqué le détachement du conservatoire de

musique neuchâtelois qui passe du service de la culture à celui de l'enseignement obligatoire. Le quadriennat a conduit le SCNE à renouveler les 15 commissions et groupes de travail qui participent, de manière consultative, à la conduite de la politique culturelle cantonale. Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, (office des archives OAEN et office du patrimoine et de l'archéologie OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le SCNE a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles.

Comme service en charge de la mise en œuvre de l'arrêté concernant la décoration artistique des bâtiments officiels il a organisé un débat citoyen, fort animé, sur l'art dans le domaine public. En partenariat avec le SEO, il a contribué à l'élaboration d'une plate-forme informatique destinée à proposer, en ligne, des activités artistiques et culturelles aux enseignants des degrés Harmos. Dans le cadre de l'e-administration, le SCNE a poursuivi sa réflexion en vue de créer une interface permettant d'adresser les demandes de subventions en ligne.

Au niveau de la législation, l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel provoque une remise en cause fondamentale du fonctionnement de l'encouragement dans le domaine de la culture cinématographique. En conséquence, la loi sur le cinéma, qui prévoit la mutualisation des ressources publiques, pourrait même être révisée.

L'office du patrimoine et de l'archéologie a soutenu plusieurs restaurations d'envergure et a poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Il a également mené des travaux d'archéologie du bâti à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices du haut Moyen-Âge.

La découverte exceptionnelle à Colombier d'un complexe funéraire, comportant notamment une sépulture monumentale érigée sous un tumulus, a grandement réjoui la communauté scientifique mais également suscité un vif enthousiasme auprès des Neuchâtelois qui se sont déplacés en nombre pour admirer ces découvertes.

Pour le **Laténium**, cette année a été marquée par le succès public et médiatique de l'exposition «*Fleurs des pharaons*» créée en partenariat avec l'Université de Zurich. L'approche novatrice développée dans cette exposition d'égyptologie a permis d'illustrer le retentissement international des recherches archéobotaniques conduites sur les sites lacustres neuchâtelois depuis la fin du 19^e siècle.

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, **l'office des archives de l'État** s'est engagé dans un processus de réorganisation interne et de redéfinition de ses missions, notamment dans le domaine de la gouvernance des documents et de l'archivage électronique (projet AENeas), afin d'appliquer le règlement d'exécution de la loi sur l'archivage entré en vigueur au 1^{er} juillet 2013. En outre, deux expositions ont été montées dans les locaux de l'OAEN, l'une consacrée au gouvernement à distance de Neuchâtel par la Prusse, l'autre aux portraits des princes d'Orléans-Longueville. L'office, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont, en 2013, travaillé conjointement à l'élaboration d'un *Portail des archives neuchâteloises*. Ce portail sera mis en ligne en 2014 et permettra au public d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

En 2014 débutera la mise à l'étude d'un projet de construction d'un centre cantonal d'archives pouvant accueillir les Archives de l'État et les archives des communes non pourvues d'infrastructures adéquates (traitement du postulat Grand Conseil 11.102).

L'année 2013 a été intense dans tous les secteurs du **service des sports** (SSPO) et les objectifs poursuivis dans le cadre du programme de législation ont été respectés.

L'organisation du service s'est améliorée grâce à l'élaboration de procédures et processus et à l'évolution de nouveaux outils informatiques. Au niveau des activités déployées, l'éducation physique et sportive, le sport scolaire facultatif, les manifestations sportives scolaires, sont toujours au centre des priorités en termes de promotion du sport. Le service collabore en outre avec les services de l'enseignement (cycle 3 et post obligatoire) concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation destinés aux

sportifs de haut niveau et aux sportifs d'élite. Autre grand domaine d'activité du service, les camps de ski, ont connu une stabilité au niveau des nuitées enregistrées. Le concept coordonné avec différents districts du canton Midi Tonus a été renouvelé en 2013 et a remporté un succès notable. Le programme d'encouragement du sport de la Confédération Jeunesse+Sport (J+S) a, quant à lui, permis de former de nombreux experts, moniteurs, coachs et entraîneurs et de faire bénéficier les clubs et associations du canton d'un soutien financier. Enfin la commission LoRo-Sport, instituée par le Conseil d'État, a réparti 2,8 millions de francs aux clubs et associations sportives.

Le fait marquant de cette année a été le projet de loi sur le sport, élaboré avec les communes et qui a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil (102 voix sans opposition) en date du 1^{er} octobre 2013. Par ailleurs, afin de donner une meilleure visibilité aux sportifs neuchâtelois méritants, le Prix du mérite sportif neuchâtelois s'est mué, en 2013, en une manifestation d'envergure. Le dernier objectif stratégique de la législature 2009-2013 était de développer le sport des adultes. C'est ainsi qu'un partenariat a été conclu entre le service et Pro Senectute Arc jurassien, visant à soutenir financièrement la formation des moniteurs.

Le service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM), a poursuivi en 2013 son adaptation opérationnelle en termes de planification, surveillance et financement des institutions sociales afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). Il a ainsi notamment regroupé les prestations d'hébergement et de travail destinées aux adultes. Un rapport à l'appui d'une nouvelle loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) est en cours de finalisation. La LISA est la déclinaison cantonale de la LIPPI, suite à l'acceptation du Conseil fédéral en 2012 du plan stratégique du canton, ce projet de loi représente une réactualisation bienvenue de la loi sur les mesures en faveur des invalides (LMFI) de 1972. Ce mouvement imprègne aussi le travail du service en faveur des institutions d'éducation spécialisée (IES); une révision de la loi sur les établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA), datant de 1967, a aussi été entreprise dans le cadre de la rédaction de la future loi sur l'enfance et la

jeunesse (LEJ), conduite sous les auspices du DEF.

Si l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) et le Service d'éducation de rue ont quitté, dès le début de l'année, le giron du SIAM pour rejoindre celui du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), plusieurs organismes de soutien proposant des prestations ambulatoires ont rejoint la Fondation Neuchâtel Addiction (FNA) et Antenne Handicap qui dépendent du SIAM: il s'agit de Pro Infirmis, de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés et de la Fédération suisse des sourds.

5. Département de l'éducation et de la famille

Durant l'année 2013, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) est devenu le Département de l'éducation et de la famille (DEF). Le service des sports (SSPO) et le service des affaires culturelles (SEAC) ont rejoint le nouveau Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) et le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), ainsi que l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ont intégré le nouveau DEF.

En confiant à un même département les domaines éducation et famille, le Conseil d'État a voulu rendre visible institutionnellement une réalité que vivent quotidiennement toutes les familles: l'enfant n'est pas seulement un élève. Maintenir, améliorer encore une école de qualité ne se fera que si l'on développe un réel partenariat entre l'école et les familles, si l'on prend des mesures permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.

C'est dans cette optique, en attendant une nouvelle loi sur l'accueil des enfants qui devrait aboutir d'ici la fin 2014, que le Grand Conseil a été saisi d'un rapport demandant la prolongation du programme d'impulsion en faveur des structures d'accueil (13.042).

Sur le plan des réformes, nous citerons celle des filières du cycle 3, dont l'introduction a été retardée d'une année afin de présenter un projet abouti et construit avec l'ensemble des partenaires. Le système des trois filières du secondaire (niveaux maturité, moderne et préprofessionnel) disparaîtra progressivement au profit de filières par niveaux pour mieux cerner le profil et valoriser les compétences de l'élève.

En août 2013, notre canton a introduit les innovations liées au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande (CSR) suivantes:

- nouvelle grille horaire en 7e et 8e années;
- introduction généralisée de l'anglais en 7e année;
- introduction du Plan d'études romand (PER) en 4e, 7e, 8e et 11e années.

Le DEF a poursuivi ses efforts en encourageant l'apprentissage des langues. Le programme d'apprentissage de l'allemand par

immersion dès l'âge de quatre ans a été maintenu de même que la possibilité offerte à certains lycéens d'apprendre le chinois.

En ce qui concerne la formation postobligatoire, dans le domaine de la formation professionnelle, les travaux de concrétisation des mesures du plan d'actions en faveur de la formation professionnelle duale, adopté par le Grand Conseil en janvier 2012 (11.047) se sont poursuivis. A ce stade, 200 nouvelles places d'apprentissage ont été créées et nous sommes à mi-chemin de l'objectif qui est la création de 400 nouvelles places d'ici 2017. En matière d'insertion professionnelle, le projet de case management présente des résultats réjouissants et sera à l'avenir étendu au moins de 35 ans. En 2013, plus de cent jeunes ont pu profiter de mesures d'accompagnement pour obtenir une certification, décrocher un emploi et ainsi sortir de l'aide sociale. L'approche individualisée et le suivi personnalisé, préconisés par cette méthode d'intervention, montrent des résultats exceptionnels au vu du taux de réinsertion obtenu.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, c'est avec une grande fierté que le bâtiment de la microtechnique Microcity, antenne de l'EPFL en terre neuchâteloise, sera inauguré le 8 mai 2014, dans le respect des délais et des engagements financiers fixés.

Secrétariat général

Durant l'année 2013, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major au service d'un et d'une chef-fe de département: préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, coordination des activités liées à la préparation du budget et des comptes, communication, suivi des affaires parlementaires, participation aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, rapports avec les partenaires (syndicats, communes).

2013 a été marquée par les élections cantonales, l'entrée en fonction des nouvelles autorités et la réorganisation des départements. Cette réorganisation a naturellement engendré une augmentation du volume de travail au sein du secrétariat général. Cette augmentation a pu être absorbée par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a accompagné la nouvelle cheffe de département dans la prise en main des dossiers et dans la présentation des collaborateurs et des cadres du département. Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est également occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a également participé aux séances et aux travaux des conférences inter-cantonales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2013 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2013 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de 1.105.140 fr. 39. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 7.791.175 fr. 60.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Les années se suivent et les activités du CAPPES se poursuivent dans la continuité des années précédentes: stabilité de l'équipe, avec les mêmes collaborateurs expérimentés depuis plus de 5 ans; déploiement fructueux des collaborations construites tant avec les services d'enseignement qu'avec les directions d'établissements scolaires; concrétisation ou accompagnement des projets prévus; réponses rapides, diversifiées et sur mesure pour accompagner les professionnels des établissements scolaires confrontés à des situations difficiles. À cela s'ajoute le démarrage d'un nouveau projet important au niveau du canton pour la prévention des risques liés aux nouveaux médias sociaux, menée en collaboration avec les services d'enseignement et les directions d'école.

Le nombre de situations pour lesquelles une intervention du CAPPES a été sollicitée en 2013 correspond à celui de 2012, tant au niveau des situations critiques, des classes en difficulté, de la gestion des relations dans les écoles que de la qualité de vie au travail des professionnels (stress, épuisement).

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'OPFE a finalisé en 2013 le contrat de prestations entre le DJSF et le Centre neuchâtelois de

psychiatrie (CNP). Un courrier a été adressé par la cheffe du DEF aux cantons de Berne et du Jura de manière à offrir aux ressortissant-e-s de ces cantons la possibilité de recourir aux prestations du CNP dans le domaine de la violence conjugale. La brochure "Violence conjugale, que faire?", devenue obsolète, a été revue, mise à jour et rééditée en collaboration avec le canton du Jura. Pour célébrer sa sortie, la population a été invitée au Club 44 à la diffusion du film "Te doy mis ojos" qui fut suivi d'un débat. Une soixantaine de personnes ont répondu à l'invitation.

Dans les domaines RH, l'OPFE a contribué à la mise sur pied d'un job-sharing.

En complément au rapport de 2012 sur les familles à l'aide sociale, la cheffe de l'office a effectué un CAS en politique sociale à l'IDHEAP qui s'est conclu par un rapport sur les risques de la monoparentalité dans le canton de Neuchâtel.

Profitant des élections cantonales, l'OPFE a procédé à une analyse des résultats et à une mise en perspective de la représentation féminine sur plusieurs décennies. L'étude a été présentée à la presse par le président du gouvernement.

Enfin, l'OPFE a organisé une journée de formation à la loi sur l'égalité qui a été suivie par une cinquantaine de représentant-e-s des employeurs ou employé-e-s, des autorités judiciaires ainsi que par des juristes de l'État.

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2013-2014, 20.452* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2032* enseignants.

* Effectifs au 15 octobre 2013.

Le marché de l'emploi du secteur des deux premières années de la scolarité obligatoire est toujours pléthorique. Si quelques maîtresses de 1e et 2e années prétendent aux indemnités de chômage, certaines doivent étendre leurs recherches à d'autres cantons ou s'orienter vers une autre profession alors que d'autres effectuent des remplacements.

Pour les années 1 à 7 de la scolarité obligatoire, sur les 32 jeunes enseignants neuchâtelois ayant obtenu leur diplôme cette année, tous ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel ou un remplacement de longue durée.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trices et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

L'OISO s'emploie à favoriser l'usage des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans les écoles obligatoires neuchâteloises.

Le nouveau portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignants des possibilités d'apprentissage différencié et des compétences dans le domaine des médias. En 2013, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique pour la composition, la réalisation, la correction et la diffusion des résultats des épreuves cantonales d'orientation et des épreuves de référence.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3200 ordinateurs s'est poursuivi en 2013.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psycho-

motricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétence école spécialisée, Ecole spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'office est organisé de manière à répondre aux exigences en la matière: conduite de l'office, secrétariat, gestion des dossiers, finances, inspectorat, soutien pédagogique spécialisé et expertise en logopédie/orthophonie.

En 2013, l'OES a reconnu et attribué environ 3300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton.

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en janvier 2013, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de la mise en place du concept cantonal de pédagogie spécialisée. Pour ce faire, une organisation de projet a été mise sur pied. On peut noter, à ce jour, l'adoption des fondements, buts, principes et lignes directrices de ce concept par le comité de pilotage.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et depuis la rentrée scolaire 2013-2014 à Bevaix.

Le nombre de postes correspond à 8,8 EPT dont 0,5 EPT, est dédié à l'administration du centre.

Les différentes antennes suivent en moyenne 150 enfants et jeunes par année civile. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement de 100 à 150 enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement aux différents réseaux professionnels qui les concernent. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

Conservatoire de musique neuchâtelois

Le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a été l'acteur de multiples activités musicales, artistiques et pédagogiques en 2013. Il a cherché à remplir au mieux sa mission telle qu'elle est stipulée dans l'article 2 de la Loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois. Près de 2000 élèves de tous âges ont pu bénéficier d'une formation de qualité dispensée par un corps professoral dynamique et compétent. La nouvelle direction a pris ses fonctions dès le mois d'août 2013.

La qualité de l'enseignement du CMNE est largement reconnue, ne serait-ce que par le nombre élevé d'élèves qui ont obtenu des prix dans divers concours nationaux cette année. Les élèves ont eu l'occasion de valoriser leur travail au travers notamment des auditions (162 au total), des examens (745) ou de concerts divers, à l'instar des concerts «Promotion» qui permettent aux élèves particulièrement talentueux et/ou travailleurs d'être reconnus.

Le CMNE se caractérise par un foisonnement de dynamisme en matière d'ensembles qui permettent aux élèves de vivre la pratique musicale en collectivité. La qualité de ces ensembles est largement reconnue, à l'image du nombre élevé d'invitations provenant d'organismes divers qui ont souhaité leur offrir une occasion de se produire.

Le personnel du CMNE est fier de son institution et reconnaissant envers le canton de lui offrir une infrastructure idéale qui lui permet d'accomplir sa mission avec professionnalisme.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

Du point de vue structurel, le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) s'est considérablement stabilisé en 2013: il peut compter sur cinq offices et un état-major au complet. Plusieurs projets d'envergure ont été menés en 2013 par le SFPO, dont notamment la poursuite du Plan d'actions en faveur de la formation professionnelle avec la remise de travaux préparatoires intermédiaires, dont celui portant sur la volonté du Conseil d'État de «dualiser», dans le domaine technique, les formations menant à l'obtention d'un CFC en école.

Du côté de l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), la décentralisation des bureaux dans les centres scolaires s'est poursuivie en 2013 afin, notamment, d'augmenter la proximité avec les jeunes en période d'orientation professionnelle. Sur le plan des projets, le concept cantonal d'organisation des séances d'information destinées aux jeunes et à leurs parents a permis à plus de 1500 personnes de s'inscrire aux rencontres avec des professionnels des métiers, des associations professionnelles et des écoles du secondaire 2. La 2e édition de la Nuit de l'Apprentissage a réuni à La Chaux-de-Fonds une vingtaine d'entreprises offrant des places d'apprentissage et des jeunes en recherche d'apprentissage. Plus de 300 entretiens sous forme de «speed dating» ont été proposés. Enfin, le projet de création d'une Cité des métiers a également été au centre des réflexions de l'OCOSP.

Pour l'office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (OFIJ), l'année 2013 est marquée par la stabilisation et la consolidation des activités. Le système d'accompagnement des jeunes, en construction jusque-là, a pu être éprouvé tout au long de l'exercice 2013. Pour évaluer l'efficacité de ce dernier, des indicateurs de rendement et un outil statistique ont ainsi été développés. Bien que l'extraction ne soit pas encore systématisée, il est constaté que le système d'accompagnement mis en place présente une efficacité significative. Un nombre conséquent des jeunes en difficultés multiples suivis par l'OFIJ ont ainsi pu être insérés dans le circuit de la formation professionnelle. En outre, l'approche individualisée et le suivi personnalisé, préconisés par cette méthode d'intervention, montrent des résultats exceptionnels au vu du taux de réinsertion obtenu.

L'office des lycées (OFLY), de son côté, s'est notamment investi de manière importante dans l'organisation des examens cantonaux suite à l'établissement des nouvelles conditions d'admission des filières à plein temps du secondaire 2 (domaines commerce, santé-social et technique). D'autre part, les travaux liés à l'introduction du nouveau Plan d'études cadre fédéral pour la maturité professionnelle (pour l'été 2015) sont en cours. Les travaux de mise en place d'examens cantonaux de maturité professionnelle commerciale, pour toutes les écoles et toutes les filières concernées, ont été lancés. La première édition aura

lieu en été 2014. L'OFLY a également travaillé à la reconnaissance de la maturité spécialisée, options travail social, avec la Commission y relative de la CDIP.

L'office de la formation professionnelle (OFAP), s'est lui, notamment penché sur l'organisation des examens et des places de stage pour les apprentis employés de commerce en école à plein temps (filière CFC/MP 3+1), en collaboration avec la Communauté d'intérêt pour la formation commerciale (CIFC-NE) via son réseau REFCOM. De plus, l'OFAP a contribué activement au déploiement du Plan d'actions du Conseil d'État sur l'avenir de la formation professionnelle, dans le domaine de la dualisation des métiers techniques. Dans le cadre des réflexions menées en Suisse sur la compensation des désavantages dans la formation professionnelle, l'office a élaboré, avec un groupe de travail, des documents pour la gestion des situations de handicaps. Enfin, l'OFAP a apporté sa contribution à la création d'une filière de sertissage dans le canton, afin de répondre aux besoins des entreprises.

Enfin, l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER) s'est investi dans le cadre de l'audit de gouvernance de la Haute école pédagogique BEJUNE et du futur mandat d'objectifs de l'Université de Neuchâtel. L'année 2013 a également été l'occasion de transformer la Cité universitaire en Cité des étudiants. Celle-ci est donc désormais ouverte à l'ensemble des étudiantes et des étudiants du domaine tertiaire et non plus uniquement aux universitaires. Dans la foulée, un concept de restauration efficient en faveur de l'ensemble des hautes écoles et de la recherche du canton de Neuchâtel a été mis en place. Au niveau fédéral, l'OHER a été particulièrement actif dans le cadre de l'élaboration du projet du futur Concordat sur les Hautes Ecoles de manière à pérenniser la place du canton de Neuchâtel au sein du futur Conseil suisse des Hautes Ecoles.

Nous mentionnerons enfin que les entités qui dépendent structurellement du SFPO publient selon leur calendrier, des rapports de gestion très complets et sont à disposition sur les sites internet respectifs.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Pour le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), l'année 2013 a été marquée par des changements importants nécessitant

l'adaptation de chacune et de chacun. En tant que service ayant intégré le projet-pilote GEM-light depuis janvier 2013, le SPAJ a dû ajuster son fonctionnement à différentes exigences administratives.

Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation. Même si, avec un nombre de plus en plus important de familles monoparentales et recomposées, les schémas familiaux se complexifient. Le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter et lorsque leurs facultés mentales sont altérées, elles ne peuvent pas toujours être prises en charge par leur famille. Tous ces facteurs induisent une fragilisation encore plus importante des personnes les plus vulnérables de notre société impliquant une complexification de l'aide de l'État. Dans ces conditions de plus en plus difficiles, les assistants sociaux du service ont traité 3381 dossiers en 2013 (3292 en 2012).

6. Département du développement territorial et de l'environnement

Secrétariat général

Au mois de mai, le changement de législature a généré une refonte des départements. À cette occasion, le service des bâtiments a été transféré au Département des finances et de la santé alors que le service de l'agriculture et celui de la consommation et des affaires vétérinaires ont été intégrés au Département du développement territorial et de l'environnement.

La rigueur apportée à la maîtrise des charges ainsi que l'embellie sur les taxes des véhicules à moteur ont permis de boucler les comptes avec un résultat supérieur aux attentes de plus de deux millions de francs.

Les thèmes de la mobilité dans le canton, de l'avenir des crêtes, d'une loi sur les établissements publics ainsi que l'introduction du principe d'écologisation des taxes des véhicules automobiles ont été traités par la présentation de rapports du Conseil d'État au Grand Conseil.

D'autre part, durant cet exercice, le département a également donné son appui à la campagne de communication sur les heures d'ouverture des commerces et poursuivi sa réflexion en matière de développement durable.

À l'automne, une rencontre du nouveau chef de département avec l'ensemble du personnel a eu lieu à Saint-Aubin.

Service de l'aménagement du territoire

L'année 2013 a été marquée par l'approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral. Par ailleurs, tout au long de l'exercice, le service de l'aménagement du territoire a consacré du temps et de l'énergie au suivi de la mise en place de l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses directives d'application. Ces nouveaux textes faisaient quelque peu la part belle aux espaces métropolitains et oublièrent que l'aménagement du territoire est également un acte politique à travers lequel les autorités d'un canton disent quel est le développement souhaité de l'espace qui leur est confié. Une application stricte du nouveau dispositif se serait traduite par une réduction drastique de la zone à bâtir du canton avec un dézonage de l'ordre de 150 ha pour le seul Val-de-Travers.

Dans le prolongement du plan directeur cantonal, le service a mis sur pied un observatoire du territoire qui doit assurer le monitoring des politiques publiques à incidence spatiale conduites par le canton. Les documents seront à disposition début 2014.

L'exercice sous revue a également été celui du traitement de l'initiative «Avenir des Crêtes: au peuple de décider!» qui visait à soumettre les parcs éoliens à une décision populaire. Un projet reprenant le contenu du plan directeur et portant tant sur une modification de la législation que de la Constitution a été développé. Il a été accepté par le Grand Conseil en début de législature. La dernière étape sera franchie avec la votation populaire prévue en mai 2014.

Finalement, dans la perspective de la révision des plans d'aménagement communaux en aval des modifications de la LAT, diverses études ont été lancées portant sur les rives du lac ou la pérennisation des surfaces dévolues à la viticulture.

Service des transports

Le nouveau chef de service a pris ses fonctions le 2 mai 2013. M. Wälti, qui avait assuré l'intérim, a été nommé en tant qu'adjoint au chef de service.

Le service des transports (SCTR) a repris la mission du développement stratégique du RER qui était effectuée par l'entité TransRUN SA. La planification à court, moyen et long termes est maintenant dans le même service.

Le projet de mobilité, avec un crédit d'étude de 1 million, a démarré à mi-2013. Les phases I et II (demande et offre) ont été adjugées. Un poste d'ingénieur-chef de projet a été créé. La recherche de candidats est en cours.

Une offre de substitution pour palier la suppression du TGV a été mise en place. Trois liaisons quotidiennes sont assurées avec Paris.

Un horaire 2016 permettant de rétablir les correspondances en gare de Neuchâtel et amenant une desserte à la demi-heure du Val-de-Travers et des Montagnes neuchâteloises a pu être trouvé. La signature d'une déclaration d'intention est prévue pour le début de 2014.

Les indemnités versées en 2013 ont été stables par rapport à 2012.

Service des ponts et chaussées

Durant les années 70, le service des ponts et chaussées s'était notablement étoffé en engageant ingénieurs et dessinateurs, notamment en raison des nombreux projets et besoins de cette époque où l'extension des réseaux routiers croissait de manière très importante. Ainsi, sept collaborateurs engagés à cette période, dont 6 sont restés fidèles au service pendant plus de trente ans, ont pris une retraite bien méritée en cours ou en fin d'année. Pour une part, ils seront remplacés au cours de l'année 2014, quelques postes étant néanmoins supprimés au profit de la redistribution de certaines tâches et de l'attribution de quelques mandats à des bureaux d'ingénieurs privés.

Les chantiers de plus grande envergure sont:

- N5, tunnel de Serrières: les travaux de gros œuvre sont achevés. Les travaux d'équipement électromécanique ont commencé. L'ouverture des tunnels au trafic est planifiée le 10 mars 2014, dès l'inauguration faite en présence de Mme la conseillère fédérale Doris Leuthard.
- H10, Tunnel du Bois des Rutelins (en dessus de St-Sulpice): le percement du tunnel a eu lieu le 16 juillet. La mise en service du nouveau tronçon devrait se concrétiser en été 2014.
- H20, contournements du Locle et de La Chau-de-Fonds: le projet de contournement du Locle a été développé durant toute l'année par le canton, en coordination avec la Confédération, pour permettre à l'OFROU de débuter au plus vite les travaux après l'entrée en vigueur du nouvel arrêté. Malheureusement, le refus par le peuple suisse de l'augmentation du prix de la vignette lors de la votation du 24 novembre a suspendu le transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Dès lors, l'incertitude règne quant à l'avenir.
- RC 1320, Crêt-du-Loche – Les Eplatures: les travaux de réaménagement de ce tronçon routier incluant l'aménagement d'un cheminement de mobilité douce, le chemin des Rencontres, en tant que mesure du projet d'agglomération RUN, ont été achevés.

Un fait marquant de l'année 2013 aura été l'anniversaire des deux routes historiquement

structurantes du canton, la route de La Tourne et la route de La Vue-des-Alpes. Cet anniversaire a été dignement fêté au travers d'une exposition rétrospective organisée par l'archiviste du service les 15 et 16 juin au Château de Neuchâtel.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2013 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs externes et internes:

Objectifs externes

- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif est en voie d'être atteint, mais le refus du peuple suisse, exprimé lors de la votation du 24 novembre 2013, quant à l'augmentation du prix de la vignette autoroutière conduit à un report de ce transfert d'une durée indéterminée.
- Terminer les travaux électromécaniques (EES équipement d'exploitation et de sécurité), ainsi que l'ensemble des travaux de génie civil permettant l'ouverture au trafic du tunnel de Serrières à fin 2013. Ces objectifs n'ont que partiellement été atteints. L'ensemble des travaux de génie civil à réaliser avant l'ouverture au trafic sont terminés. La décision de reporter l'ouverture de l'A5 de fin octobre 2013 à mars 2014 a essentiellement été dictée par la mise à disposition tardive de l'infrastructure à l'EES en raison de conditions météorologiques très défavorables durant l'hiver 2012-2013 et le printemps 2013. Ce report découle aussi de la volonté de respecter les exigences relatives à la nécessaire période de test des équipements électromécaniques et à la formation du personnel appelé à assurer l'exploitation du tunnel de Serrières. Ce report a naturellement eu des conséquences sur les dépenses budgétées en 2013. La date d'ouverture officielle, en présence de Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, a été fixée au 10 mars 2014.
- Continuer les travaux du tunnel du Bois des Rutelins (St-Sulpice) de manière à ce que l'ouvrage puisse être mis en service au cours de l'année 2014. L'objectif a été atteint et le tunnel pourra très vraisemblablement être ouvert au trafic en été 2014.

- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont exécutés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint à l'exception de la traversée du Landeron dont la réalisation des travaux communaux ont repoussé les travaux cantonaux, rendant leur réalisation impossible en 2013. Ces travaux devraient avoir lieu dès mi-2015. Objectif atteint.
- Achever les travaux de reconstruction de la RC 1320 et d'aménagement d'un tronçon du Chemin des Rencontres entre le Crêt-du-Loche et les Eplatures. Objectif atteint.

Objectifs internes

- Soumettre au Grand Conseil les demandes de crédits relatives aux conventions-programmes de deuxième génération, pour la période 2012-2015, soit RPT 04 – Revitalisation de cours d'eau, RPT 06 – Assainissement du bruit routier et RPT 07b – Ouvrages de protection contre les crues. Cet objectif a été atteint pour ce qui concerne la RPT 06. Les deux autres conventions-programmes concernant des domaines d'une sensibilité certaine au vu des milieux concernés, leur planification prend donc plus de temps, et la planification stratégique exigée pour fin 2013 par la Confédération dans le domaine de la revitalisation des cours d'eau a absorbé passablement de ressources.
- Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) en remplacement de STRADA et KUBA. Cet objectif a été atteint dans la mesure des possibilités offertes en regard de l'avancement des développements informatiques pilotés par la Confédération.
- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Le poste de responsable qualité ayant pu être pourvu en automne, cet objectif est en cours de réalisation.
- Achever la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Une première mouture de la nouvelle loi a été finalisée, puis mise en préconsultation auprès des

services de l'État intéressés, ainsi que des communes. Les retours obtenus sont en cours de traitement et la consultation large devrait être menée au cours de l'année 2014. Cet objectif est en cours de réalisation.

- Obtenir un cadastre du bruit routier permettant de fonder les réflexions en cours et à venir relatives à la révision des plans d'aménagement communaux et à l'assainissement du bruit routier. L'organisation du service ayant été modifiée, il n'y a plus de ressource interne pour mener à bien cette tâche. L'établissement du cadastre du bruit a donc été mandaté et le résultat a été analysé, puis consolidé au cours de l'automne.
- En conclusion, le volume de travail à accomplir est toujours aussi conséquent, tant au niveau des tâches administratives et des projets, que des tâches d'exploitation et de chantiers. Ces dernières années, on assiste à une complexification toujours croissante des dossiers, même pour des affaires considérées comme simples par le passé, notamment dans toutes les problématiques qui touchent à la sécurité routière, à l'aménagement du territoire ou à la gestion des cours d'eau. Le corollaire d'un tel constat réside bien évidemment dans le fait que les forces de travail à allouer à la gestion des dossiers ne pourront pas aller en diminuant.

Service de l'énergie et de l'environnement

En 2013, l'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur de nombreuses consultations relatives à des révisions de textes législatifs fédéraux. Pour l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) révisée, le règlement d'exécution a été adapté et l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie a été modifié. Une modification et adaptation du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets (RLTD) ont également été rédigées.

Au niveau des subventions, le SENE a traité plus de 400 dossiers (demandes et avis d'achèvement confondus) pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération

pour l'assainissement énergétique des bâtiments. Le fonds cantonal de l'énergie a été plus fortement sollicité qu'en 2012 pour un montant global de 1.400.000 francs. En ce qui concerne le fonds des eaux, une cinquantaine de projets ont été subventionnés pour un montant total de quelque 6.000.000 de francs.

Dans le domaine environnemental, de nombreux dossiers restent d'actualité. La qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits de ce dernier sont toujours une priorité. En matière de gestion des déchets urbains, depuis l'introduction de la taxe au sac ou au poids en 2012, il est réjouissant de constater que le canton est toujours dans la moyenne suisse en matière de quantités des déchets triés et valorisés. Les mesures de la qualité de l'air en général, les contrôles réguliers en ce qui concerne les rejets de toutes natures des entreprises ou le contrôle de la gestion des déchets monopolisent passablement de ressources. Il en va de même pour les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire.

Dans ce contexte, on doit mentionner les difficultés à mener à bien les tâches en relation avec les sites pollués du fait des moyens actuellement insuffisants en termes de ressources humaines. C'est la raison pour laquelle seuls 50% de la tranche du crédit annuel d'investissement pour l'étude et l'assainissement des sites pollués à mener sous la responsabilité du canton ont pu être utilisés.

Enfin, la problématique du traitement des micropolluants a fait l'objet d'analyses sur un large spectre afin d'être prêts à répondre aux nouvelles exigences en préparation au plan fédéral.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Les objectifs 2013 ont généralement été atteints avec comme points forts le lancement de la planification sur l'avenir de la région du Creux du Van, la reprise du plan d'aménagement forestier, la réintroduction de la cistude dans le Parc sauvage de la Vieille-Thielle et la préparation de la PA 2014-2017 en collaboration avec le SAGR, notamment au sujet de la qualité du paysage rural.

Le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Sur le plan des recettes, les ventes de

bois ont abouti à un meilleur résultat que ce qui était prévu au vu de l'évolution du marché. Grâce notamment à un important mandat attribué par les CFF, les prestations de services ont également permis d'assurer des recettes plus importantes que planifiées. Globalement, le résultat des comptes 2013 s'est avéré plus favorable que celui du budget, en particulier grâce à ces recettes.

Le rude hiver 2012-2013 a encore entraîné de nombreux dégâts aux cultures par les sangliers dès la fonte du manteau neigeux. Le cerf élaphe et le loup ont été observés dans le canton et leurs mouvements sont suivis avec la plus grande attention. La chasse et la pêche se poursuivent de manière stable. Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales (prairies et pâturages secs, surfaces à qualité écologique, revitalisation des tourbières) se sont également déroulés de manière très satisfaisante. Plusieurs propriétaires forestiers ont pu bénéficier de débouchés relativement intéressants et les exploitants agricoles ont démontré un intérêt important à la réalisation de réseaux écologiques. Enfin, le plan d'affectation cantonal (PAC) «Planfet-Les Bourquin» a été finalisé et plusieurs autres PAC sont en préparation pour des sites de reproduction des batraciens.

Les priorités du service pour l'année 2014 se concentreront sur les domaines suivants:

- Coordination intercantonale et mise en œuvre des mesures planifiées dans la région du **Creux du Van** (poursuite et concrétisation).
- Finalisation du concept d'utilisation et d'entretien des **chemins forestiers** et intégration du chapitre **«surfaces forestières»** dans le plan d'aménagement forestier cantonal.
- Mise en œuvre des volets «faune, forêts, nature» de la PA 2014-2017: promotion **d'EcoRéseaux** et de la qualité du paysage (coordination avec le service de l'agriculture).
- Régulation du cheptel de **sangliers** (poursuite des efforts) et analyses de population.
- Reprise de dossiers **ICOP** (divers objets).
- Mise sous protection de sites de reproduction des **batraciens**.

Service de l'agriculture

L'année 2013 a été marquée principalement par la préparation de l'application de la nouvelle politique 2014-2017, l'intégration d'Evologia au sein du service de l'agriculture, ainsi que l'évolution de la structure de gestion du service par enveloppe et mandats de prestations.

La politique agricole fédérale PA 14-17 a été adoptée et l'année en cours a été consacrée à l'examen des ordonnances d'application et de leurs conséquences pour l'agriculture neuchâtoise. L'élément central de la PA 14-17 est l'abandon du système actuel à deux piliers (paiements directs généraux et écologiques) au profit de sept types de contributions aux objectifs ciblés. Les nouveaux programmes volontaires ont impliqué d'importants travaux préparatoires, en particulier ceux consacrés aux paysages, et deux projets pilotes ont été mis aux points à La Brévine et au Val-de-Ruz. Cela doit permettre de bénéficier des fonds mis à disposition par la Confédération et nécessitant un cofinancement cantonal.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 74,7 millions de francs en 2013.

L'intégration d'Evologia au sein du service de l'agriculture a également nécessité d'importantes adaptations afin de consolider cette démarche sur les plans administratifs et comptables. Evologia constitue un important centre de formation et de rapprochement «ville-campagne» qui, dans la mesure où son potentiel est bien utilisé, doit permettre la concrétisation des options de politique agricole où l'agriculture de type familial, la production durable, la consommation de proximité et la promotion des vins et produits du terroir se voient particulièrement privilégiés. La qualité de la réinsertion professionnelle pratiquée à Evologia est reconnue et le nombre de places de réinsertion a augmenté récemment, ce qui permet en particulier l'entretien et l'animation de l'ensemble du site.

La gestion du service de l'agriculture par enveloppe et mandats de prestations (GEM-light) dès 2014 permet une plus grande souplesse et une efficacité accrue.

Un bilan quant à l'état des fromageries neuchâteloises a été réalisé au printemps 2013 et montre que plusieurs fromageries nécessitent

un assainissement conséquent. Il s'agit en particulier des fromageries de La Brévine, Bémont et La Sagne pour lesquelles une demande de crédit de 2,6 millions de francs sera présentée au début 2014.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Service pilote géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a respecté les enveloppes qui lui ont été attribuées pour les rubriques charges de personnel et biens, services et marchandises. Au final, les comptes du service bouclent sur une amélioration de 76.708 francs par rapport au budget.

Forte activité législative déployée par le service: les lois sur la police du commerce et sur les établissements publics ont été traitées en commission ad hoc du Grand Conseil; le projet de loi sur les chiens a été adopté en première lecture par le Conseil d'État, puis soumis à consultation. Une subvention pour la rénovation et l'agrandissement des abattoirs des Ponts-de-Martel a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil.

Le SCAV a analysé 1348 denrées alimentaires et objets usuels, dont un quart n'était pas conforme au droit. Sur près de mille inspections d'entreprises de denrées alimentaires, 15% ont révélé des infractions. Dans 43% des cas, les infractions ont été sanctionnées d'une amende. Pour la première fois, le contrôle de la vendange a été organisé via le Guichet unique.

Une commission consultative a été créée par le Conseil d'État pour examiner les exploitations agricoles ne respectant pas les nouvelles normes de protection des animaux. Composée de représentants de l'État, de la Chambre d'agriculture et des organisations de contrôle, la commission a traité 26 dossiers, dont 23 ont fait l'objet de mesures de mise en conformité.

La moitié des piscines publiques ne respecte pas les normes de qualité chimique de l'eau. Des assainissements doivent être entrepris. Une installation de douches a dû être assainie en raison de la présence de légionnelles. Les eaux des plages sont restées propices à la baignade.

La loi sur les heures d'ouverture des commerces a été acceptée par le peuple (61,5%). Le taux de rotation des patentes d'établissements publics reste élevé (24%). Dans la moitié des

106 commerces contrôlés, des infractions à l'ordonnance sur l'indication des prix ont été constatées. Le SCAV a procédé au contrôle mensuel du casino, sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu.

Service de la géomatique et du registre foncier

Le 8 février 2013, le Département de la gestion du territoire, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un contrat de prestations couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013; le SGRF est dorénavant géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations light.

Dans le domaine du SITN, les géoportails intranet-internet-mobile, applications phares du SITN ont toutes été migrées sur une nouvelle version plus puissante. Ce développement se fait dans le cadre d'une large collaboration «public-privé» qui réunit plusieurs dizaines de partenaires (cantons, villes, communes, privés). Le SITN a également mis en service une nouvelle version du géoportail statistique qui offre une richesse fonctionnelle inégalée. Il est utilisé pour publier les données du service statistique, de la police, de la chancellerie, de l'énergie et de l'observatoire transfrontalier de l'Arc Jurassien. D'importants développements ont été réalisés pour améliorer les applications de cartographie de la police (centrale d'engagement) et des ponts et chaussées (MISTRA, cadastre du bruit). Le SITN a poursuivi la valorisation des données provenant des levés 3D LIDAR aéroportés. Un projet SITN-SFFN-EPFL a permis d'établir une cartographie détaillée de l'évolution des forêts ces dix dernières années. Les trois partenaires ont aussi mis sur pied un projet de thèse sur l'exploitation des données LIDAR et hyperspectrales pour les besoins forestiers. Il a été accepté fin 2013. En vue de l'automatisation de la diffusion des données numériques et après le succès de la solution geoshop 1 pour la diffusion des données de la mensuration officielle (80% des commandes), une nouvelle version geoshop 2 a été mise en ligne en janvier 2013; elle permet ainsi la diffusion de la quasi-totalité des données du SITN de manière automatique.

Dans le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2013 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 0,4 million de francs dans le cadre

des travaux de renouvellement du cadastre. La disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de 2300 ha du territoire neuchâtelois.

L'effort important réalisé en 2013 par le SGRF en vue de l'introduction du nouveau cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) va permettre sa mise en production en janvier 2014 conformément au contrat de prestation signé avec la Confédération; notre canton aura ainsi parfaitement joué son rôle de canton pilote.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Dans le domaine du registre foncier, les travaux d'épuration des droits et d'introduction du registre foncier fédéral selon la nouvelle procédure se sont poursuivis en 2013 par la mise à l'enquête d'un nouveau secteur test à laquelle ont participé 56% des propriétaires fonciers. La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la cinquième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

7. Département de l'économie et de l'action sociale

Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale du 13 novembre 2013, le Département de l'économie et de l'action sociale (ci-après: le Département) assume les tâches dévolues à l'État dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, du registre du commerce, de la politique régionale, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI et APG, des allocations familiales, ainsi qu'en matière d'action sociale et d'assurance-maladie. Le département exerce par ailleurs la surveillance des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce.

Structurellement, l'année 2013 a été marquée par la réorganisation des départements avec notamment la transformation de l'ancien Département de l'économie (DEC) en Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS). La volonté poursuivie par le Conseil d'État doit permettre de décloisonner les grands enjeux à commencer par celui de l'intégration professionnelle. Grâce à cette nouvelle répartition, le DEAS est mieux armé pour pouvoir - en collaboration avec le Département de l'éducation et de la famille notamment - répondre au défi de la réinsertion au sens large.

Au niveau parlementaire, 2013 a été une année riche en dossiers et autres rapports couvrant l'entier des domaines du département. Que cela concerne l'emploi avec un rapport d'information sur la politique cantonale en la matière, les aspects économiques en lien avec la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des commerces, l'action sociale avec l'adoption du projet ACCORD par le Grand Conseil, sans oublier l'intégration des étrangers qui a fait l'objet d'une modification législative en début d'année.

En parallèle, le DEAS a travaillé sur plusieurs dossiers d'importance. À commencer par le rapport sur le salaire minimum dont la loi d'application sera soumise au Grand Conseil en 2014. On peut mentionner également la nou-

velle loi d'appui au développement économique (LADE). En matière sociale, le rapport sur l'harmonisation de la facture sociale entre État et communes est passé devant le Conseil d'État en fin d'année. Enfin, 2013 a vu le Conseil d'État adopter la nouvelle loi sur le tourisme. Les députés en seront saisis dans le courant du premier semestre 2014.

De manière générale, 2013 a été une année particulièrement intense pour le département. Les élections du printemps terminées, il a fallu accompagner l'arrivée d'un nouveau service et le transfert de trois anciens dans d'autres départements. L'annonce de la fermeture de l'entreprise Biomet au Locle en juin a confronté le nouveau chef de Département à un premier dossier d'envergure. Après l'été, la signature d'une convention tripartite entre l'Office fédéral des migrations, la commune de Boudry et le canton, a officialisé la fermeture du centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux en vue d'une reprise au 1er janvier des bâtiments par la Confédération dans le cadre de la politique nationale mise en œuvre dans le domaine de l'asile. À côté de ces problématiques, le paradoxe vécu sur le marché de l'emploi s'est amplifié en 2013. D'un côté, on a enregistré une hausse du nombre de nouveaux emplois et de l'autre une détérioration du marché du travail avec un taux de chômage cantonal moyen de 5.2% sur l'année (+0.5% par rapport à 2012). La campagne «Un chômeur – une entreprise» mise en place sur six mois par le service de l'emploi s'est terminée en octobre. Elle avait pour objectif de sensibiliser et d'inciter les employeurs neuchâtelois à avoir recours à des demandeurs d'emplois résidant dans le canton de Neuchâtel. Il faut encore souligner que ces chantiers ont été menés en parallèle au processus budgétaire 2014 qui a vu le DEAS prendre des mesures en matière d'aide sociale. D'un côté une baisse des normes d'aide matérielle visant à amener des économies et de l'autre une augmentation des moyens destinés à la réinsertion et au «case management». Ces mesures constituent les prémices de l'ouverture en 2014 du grand chantier de l'intégration socio-professionnelle. La volonté du département de mettre tous les acteurs du domaine autour de la table en vue d'une refonte de la politique d'insertion constituera la colonne vertébrale de son action pour l'année à venir. Bien entendu, le développement économique fera également partie des priorités qui doivent permettre au canton de Neuchâtel de créer de la richesse et de la capter au sein de son territoire. Ces deux

grands dossiers constitueront les défis prioritaires pour le DEAS, défis qui se décomposeront en sous-branches sur lesquelles le département ne manquera pas d'être actif.

Service de l'économie

De manière générale, l'année 2013 a été marquée par un renforcement des partenariats auprès des acteurs économiques locaux ou à l'échelle suisse, dans une économie neuchâteloise dynamique, sous forte tension conjoncturelle, de rationalisation de coûts, en forte connexion avec l'économie internationale. Les entreprises neuchâteloises ont relativement bien résisté à la contrainte imposée par le franc fort, mais cet élément demeure sensible pour nombre d'entre elles et les prévisions sont très délicates à moyen terme.

2013 est également la 2^e année de la 2^e période quadriennale de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale, qui mise sur l'exploitation des synergies potentielles en faveur de projets porteurs de développement économique.

Au niveau des projets de lois, les travaux liés à la loi sur le développement du tourisme (L_{Tour}) ont été finalisés. Cette dernière a pris quelque retard en raison du changement de législature et sera soumise pour approbation au Grand Conseil durant l'exercice 2014. La mise en œuvre de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE) s'inscrit dans la même logique et est prévue également en 2014.

Concernant le développement économique, près de 400 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ont été réalisées. Elles se sont notamment soldées par des aides à 43 nouveaux projets économiques, représentant actuellement 193 emplois, et 329 emplois additionnels d'ici 5 ans. En outre, 109 mises en relations ont été effectuées, dont 43 concernent des partenariats d'affaires et 18 de la recherche de financement. Le service de l'économie s'est également fortement impliqué à travers diverses mises en relation et de facilitation. Deux dossiers importants sont à mentionner. Ainsi, au Locle, même si la fermeture annoncée de Biomet pour mi-2014 au Locle a malheureusement été confirmée mais une partie des activités sera sauvée grâce à un management buy-out (MBO) par l'équipe dirigeante locale qui devrait permettre le maintien durable d'au moins 40 emplois. Par ailleurs, Nexans

Cortailod s'est vu confirmer son futur rôle d'unique site de production en Suisse au détriment de Cossonay et Breitenbach qui seront fermés, avec la reprise de plus de 150 emplois et plus de 10 millions d'investissements supplémentaires.

L'office de promotion économique (OPEN) a pour mission d'organiser la promotion de l'image et la visibilité du canton à l'international en tant que place industrielle et d'innovation économique. En 2013, ces missions ont été élargies à la prise en compte des aspects Outbound (promotion d'investissements suisses à l'étranger) et plus uniquement Inbound (attraction d'investissements directs étrangers). Plus de 70 visites du canton à des entreprises ou des délégations ont été organisées, avec un renforcement du rythme des voyages de prospection à l'étranger dont notamment les pays suivants: Chine (avec une mission économique organisée à Shanghai avec une vingtaine d'acteurs de l'innovation neuchâteloise, symbole d'une nouvelle dynamique et de partenariats), Japon, États-Unis, Russie, Brésil et pays européens. Au niveau des implantations 2013, le résultat global est mitigé. Malgré un nombre élevé de prospects accueillis dans le canton, les implantations réussies ont été peu nombreuses. Cette situation se retrouve dans la plupart des autres cantons et traduit la perte d'attractivité de la Suisse comparativement à d'autres places économiques, notamment en raison des incertitudes actuelles en matière de fiscalité et de politique migratoire. En contrepartie, le manque de nouvelles est compensé par le bon niveau d'investissements dans les sociétés établies dans le canton. A ce titre, la réforme de la fiscalité des entreprises permet aux entreprises neuchâteloises de bénéficier d'une visibilité appréciable.

Au niveau touristique, le canton a soutenu au travers de la nouvelle politique régionale (NPR) diverses initiatives dont «la route de l'absinthe», «la maison de l'absinthe» au Val-de-Travers ainsi que le projet «hôtel Fleur-de-Lys» au Locle et ceux relatifs au patrimoine Unesco, en collaboration étroite avec les acteurs publics et privés concernés.

En parallèle, le service de l'économie a développé de nouveaux outils de communication (site Internet www.neuchateleconomie.ch, film promotionnel du canton, brochures) permettant d'informer les entreprises sur l'accompagnement et les soutiens possibles dans le cadre du développement de leurs activités.

L'accueil réservé par les acteurs économiques s'est avéré très positif. Le service de l'économie a communiqué de manière qualitative et sporadique par rapport à ses missions tout en déployant des actions favorisant le développement économique et la création ou le renforcement de partenariats. À ce titre, un film de promotion du canton a été projeté durant 3 mois sur les vols de la compagnie nationale SWISS dans le cadre de l'opération Taste of Switzerland – Automne neuchâtelois promouvant les produits du terroir cuisinés par le Beau-Rivage. Cette action, en collaboration avec la CNCI, aura permis le visionnage du film par plus de 800.000.

Concernant les manifestations, divers événements ciblés ont été organisés, en collaboration avec la CTI et Euresearch, sur les thématiques liées à l'innovation (électronique imprimée, workshop Medtech).

S'agissant des nouvelles inscriptions de personnes morales, l'office du registre du commerce (OCRC) a connu une nouvelle année très active, atteignant quasiment le niveau de 2012 (817 en 2013 contre 821 en 2012).

À futur, il est nécessaire de continuer à développer les forces, compétences d'innovation et de qualité, de les former, de les reconnaître et les valoriser, de disposer de lieux adéquats par une politique foncière proactive pour répondre aux besoins de croissance des sociétés neuchâteloises, ainsi que de conserver et attirer des talents et leaders de demain. La compétitivité et l'attractivité de la place économique neuchâteloise en dépendent.

Service de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,2% en 2013, contre 4,7% en 2012. Entre les mois de décembre 2011 et 2012, le taux de chômage s'est dégradé passant de 5,4% (4782 chômeurs) à 5,8% (5121 chômeurs), soit une augmentation de 0,4 point (+399 chômeurs). Cette dégradation annuelle est toutefois moins importante que celle enregistrée en 2012 où le taux de chômage avait augmenté de 0,7 point (+619 chômeurs) entre les mois de décembre 2011 et 2012.

Selon les dernières prévisions conjoncturelles du SECO, le PIB national devrait augmenter de 2,4% en 2014 contre une hausse prévue de 1,9% en 2013. Le Groupe d'experts de la

Confédération constate que *«la situation conjoncturelle en Suisse s'est encore améliorée durant les mois d'automne. Il est réjouissant de constater en particulier que l'inversement de tendance escompté dans l'économie d'exportation semble se confirmer. En effet, après une longue période difficile, les exportations de marchandises ont amorcé au 3e trimestre une reprise significative pour le secteur, et les indicateurs de confiance pour l'industrie (exportatrice) ont récemment poursuivi leur amélioration»*. L'expansion de l'industrie devrait ainsi se poursuivre en 2014 et entraîner dans son sillage une baisse du taux de chômage notamment dans notre canton.

Conformément à la stratégie annoncée, le service de l'emploi (SEMP) a poursuivi sa réforme durant toute l'année 2013. Les travaux se sont poursuivis dans les groupes de travail Appui et Profiling pour la refonte du modèle de prise en charge des demandeurs d'emploi qui aboutira en 2014. Le fonctionnement de l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN) et de l'office des emplois temporaires (OFET) a été consolidé durant toute l'année pour intégrer les changements organisationnels en cours.

L'année 2013 a aussi été riche en communication puisque le SEMP a relancé cette année les «5 à 7» avec les partenaires économiques neuchâtelois. De même, la campagne «un chômeur – une entreprise» qui visait à inciter les entreprises neuchâteloises à recruter de la main-d'œuvre locale a permis à un nombre important de personnes de retrouver un emploi. Cette campagne avait aussi pour objectif de mieux faire connaître les prestations de l'ORPN, d'asseoir la position de ProEntreprises en tant que partenaire fiable et efficace et de fidéliser les employeurs neuchâtelois.

Sur le front des programmes spécifiques d'emplois temporaires, plusieurs inaugurations d'ateliers ont eu lieu, à l'image du nouvel atelier d'horlogerie chez Pôle Industrie, de l'atelier de contrôle et visitage des Couturiers du Temps ou encore de l'atelier Pierre Dubied au CNIP. Une salle blanche a également ouvert ses portes en fin d'année à Pôle Industrie. De nouveaux ateliers sont attendus en 2014 avec un projet de magasin, un atelier de polissage et la mise en route d'un nouvel atelier socioprofessionnel orienté vers le développement personnel des demandeurs d'emploi plus éloignés du marché du travail au sein d'Atelier 93.

Sur le plan juridique, l'office juridique et de surveillance (OJSU) a connu une importante hausse de son volume d'activité durant l'année 2013. Il en va de même pour l'office de contrôle (OFCO) qui a ouvert 626 dossiers contre 601 en 2012. Le nombre de mandats d'investigation du Ministère public a également grimpé à 115, contre 73 en 2012. L'office de l'inspection du travail (OFIT) a quant à lui maintenu sa charge de travail tout au long de l'année et connu une augmentation importante du nombre de dossiers examinés.

Enfin, l'année 2013 a aussi été celle des travaux préparatoires à l'introduction d'un salaire minimum, votée par 54,6% de la population neuchâteloise le 27 novembre 2011.

L'année 2014 verra se concrétiser le nouveau dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi avec la mise en place effective du nouveau secteur «Appui» pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et du secteur «Profiling» qui permettra l'activation rapide des demandeurs d'emploi.

Service des migrations

L'année sous revue a été marquée par une série d'événements, dont ceux qui ont secoué le centre d'accueil de Perreux et que les médias ont largement commentés. On mentionnera également que les parties signataires de la convention conclue en septembre 2012 et visant à permettre l'utilisation durant 6 mois du cantonnement militaire des Pradières à des fins d'hébergement de requérants d'asile sous la responsabilité de la Confédération ont décidé de reconduire cette convention pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 avril 2014. D'autre part, le 17 octobre 2013, l'Office fédéral des migrations (ODM), le Canton et la Commune de Boudry ont signé une déclaration d'intention visant à permettre l'exploitation de plusieurs bâtiments du site de Perreux comme centre fédéral d'hébergement pour requérants d'asile sur la base d'un contrat de bail d'une durée de 10 ans et devant prendre effet le 1er janvier 2014. En prévision de l'ouverture du nouveau centre d'hébergement fédéral à Perreux, le service des migrations a procédé progressivement au transfert de l'ensemble des résidents du centre d'accueil de Perreux vers les centres de Couvet et Fontainemelon ainsi qu'en second accueil, de sorte que le plus grand centre d'accueil cantonal en hébergement collectif a définitivement fermé ses portes le 19 décembre 2013.

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et plus particulièrement à l'avancement des travaux dans le cadre du projet fédéral de restructuration du domaine de l'asile.

De plus, le peuple suisse sera prochainement appelé à se prononcer sur un certain nombre d'objets touchant à la thématique de la migration et les résultats des urnes viendront impacter les activités du service, de même d'ailleurs que plusieurs révisions législatives et réglementaires en cours.

Service de la cohésion multiculturelle

En 2013, les modifications apportées à la loi cantonale sur l'intégration des étrangers (entrée en vigueur le 1er avril 2013) et au règlement y relatif ont renforcé la vision neuchâteloise qui conçoit les questions liées à l'intégration dans une approche fondée sur la cohésion sociale et multiculturelle. La commission consultative dont le secrétariat est assuré par le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et qui réunit des acteurs et actrices de la société dans son ensemble, se nomme désormais Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). Sur mandat de celle-ci et de l'Association NEUCHÂTOI, l'événement marquant de 2013 est sans conteste les 120 manifestations interculturelles mises sur pied par 70 partenaires entre février et novembre, sous l'enseigne de NEUCHÂTOI 2013, manifestation coordonnée par le COSM et visant à promouvoir la diversité dans l'espace public.

En parallèle, le service a établi le programme d'intégration cantonal (PIC) fixant les objectifs pour les années 2014-2017. Les orientations stratégiques spécifiques au canton de Neuchâtel ont trouvé leur place dans les huit domaines d'encouragement définis par la Confédération. Une convention a été signée en novembre entre l'Office fédéral des migrations et le canton.

Dans sa mission de soutien à l'intégration des migrant-e-s et de prévention des discriminations, le service a aussi rempli ses tâches et mandats usuels, notamment la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire, l'établissement de rapports de naturalisation et la remise, en partenariat avec les

communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux et nouvelles arrivant-e-s dans le canton. Aussi actif dans des projets spécifiques liés aux migrations féminines et à l'encouragement préscolaire, le service a continué à recevoir en consultation les personnes nécessitant des conseils et des informations sociales, à assurer la coordination du service d'interprètes et ses actions de conseil et prévention en matière de discrimination.

Les résultats d'un audit externe demandé par le Conseil d'État ont démontré que le COSM remplit sa mission grâce notamment à des collaboratrices et des collaborateurs motivé-e-s et compétent-e-s. Il a été souligné que le canton de Neuchâtel s'est doté d'un outil d'intégration ambitieux et visionnaire qui doit être préservé en tant que service indépendant. Diverses faiblesses organisationnelles et opérationnelles ont par contre été identifiées; les mesures d'améliorations retenues ont été mises en œuvre ou le seront en 2014.

Finalement, en fin d'année, le service a accueilli une nouvelle cheffe, mettant fin à une période de 18 mois durant laquelle le poste était pourvu ad intérim.

Service de l'action sociale

Pour l'action sociale dans le canton de Neuchâtel, 2013 s'est révélée être une année extraordinairement riche à titres divers. En termes organisationnels, le changement de législature et la réforme des départements ont impliqué le «transfert» du service de l'action sociale au nouveau Département de l'économie et de l'action sociale. Ce rapprochement entre politique économique et politique sociale fait d'autant plus de sens que le défi de l'intégration professionnelle, pour un nombre important de personnes à l'aide sociale et en recherche d'emploi, est particulièrement aigu dans le canton de Neuchâtel.

Dans la perspective de l'entrée en phase opérationnelle des huit guichets sociaux régionaux (GSR) sur l'ensemble du territoire cantonal au 6 janvier 2014, le projet ACCORD (harmonisation et coordination des prestations sociales) a été mené tambour battant durant les 12 mois de l'année 2013. Créés par les communes en partenariat avec le service de l'action sociale, les GSR constitueront de nouveaux points d'accès pour plusieurs prestations sociales cantonales. Ce mouvement de décentralisation ambitieux a été conduit tout au long de

l'année en partenariat avec la Conférence des directeurs communaux des affaires sociales (CdC Social) et a impliqué la modification de pas moins de six bases légales. Il a nécessité l'engagement de nouveaux collaborateurs dans les communes/régions (15,5 EPT) et leur formation spécifique, afin qu'ils puissent endosser les habits d'un «nouveau métier», celui de gestionnaire ACCORD chargé d'accompagner la population dans les demandes de prestations sociales et d'appliquer les instruments d'harmonisation et de coordination.

Sur le plan de l'aide sociale, on constate que les charges d'aide matérielle sont en forte progression depuis 2011, année de la 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage. Le bouclage final 2012, réalisé à la fin du 1er semestre 2013, indique des dépenses d'aide sociale générées dans le canton de Neuchâtel à hauteur de 92,2 millions de francs (+ 12,5%) et les dépenses 2013 (en attente du bouclage final) progressent d'environ 12% à 103,5 millions de francs. Ces augmentations inquiétantes ont incité le Conseil d'État à élaborer un catalogue de mesures et à proposer, dans le processus budgétaire 2014, un objectif d'économies dans les charges d'aide matérielle de 4 millions de francs. Des réductions de prestations ont été définies et validées. Elles doivent entrer en vigueur au 1er mars 2014. À noter enfin, en ce qui concerne l'ouverture de nouveaux dossiers d'aide sociale, que leur nombre est resté stable en 2013 par rapport à l'année précédente. S'il y a progression des dépenses d'aide sociale malgré une stabilisation des nouveaux cas, cela signifie notamment que les sorties de l'aide sociale sont difficiles. Cela démontre une fois de plus la nécessité impérieuse de relever le défi de l'intégration. À ce titre, parmi les nouvelles pistes explorées par le service en 2013, on peut citer l'expérience-pilote d'entreprise sociale productive (NE-ESO) avec Alfaset ou l'accès facilité des bénéficiaires de l'aide sociale à des ateliers professionnels du service de l'emploi.

Sur le plan du recouvrement et des avances de contributions d'entretien (pensions alimentaires), l'ORACE a enregistré une progression de l'ordre de 10% des nouvelles demandes d'intervention en 2013. Le régime d'avances reste quant à lui particulièrement modeste dans le canton de Neuchâtel en comparaison intercantonale et ne permet pas souvent d'éviter le recours à l'aide sociale.

Le domaine des aides à la formation (bourses et prêts d'études) a vécu une révolution durant l'année 2013 avec la mise en place d'une nouvelle législation cantonale visant à aider moins de boursiers mais avec davantage de moyens (objectif de non recours à l'aide sociale). Les nouvelles dispositions ont été appliquées dès la fin de l'été 2013, en même temps que l'office des bourses entrainé, de manière anticipée, dans le dispositif ACCORD. Cette double contrainte a considérablement complexifié le travail de l'OCBE et généré des retards relativement importants par rapport aux délais de réponse habituellement tenus les années précédentes.

Enfin, en ce qui concerne l'assurance obligatoire des soins, le canton de Neuchâtel a connu une faible progression des primes LAMal en 2013, de sorte que la prime moyenne cantonale tend à se rapprocher de celle calculée au niveau suisse. L'allocation budgétaire pour la réduction individuelle des primes (subsides LAMal) a été notablement augmentée dans le canton, permettant ainsi que les efforts en matière de lutte contre les effets de seuil puissent être poursuivis malgré la hausse des moyens mobilisés pour assurer la prise en charge des primes des bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires.

Service de statistique

Au cours de l'année 2013, le service de statistique a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a notamment mis en place et réalisé une analyse du taux de risque de pauvreté dans le canton de Neuchâtel en fonction de différents critères. La méthodologie utilisée, novatrice, a été présentée aux statisticiens de la conférence latine. Dans le domaine de la mobilité, les informations chiffrées tirées de plusieurs enquêtes fédérales ont été exploitées afin de disposer de résultats significatifs à l'échelle du canton. Parmi les autres travaux d'importance, la statistique de la formation, la statistique fiscale ou encore celle de la population ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le service de statistique a profité de la modernisation du site internet de l'État pour proposer de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux outils de visualisation dynamiques de statistiques, notamment des graphiques interactifs sur la statistique des prénoms et de la météo cantonale. L'atlas cartographique a aussi été actualisé et enrichi, grâce à la colla-

laboration du service de la géomatique et du registre foncier. Quelques statistiques à l'hectare sont maintenant disponibles dans le domaine de la population et de l'emploi.

Hors des frontières cantonales, le service de statistique a aussi été particulièrement actif en 2013. Il a assumé son rôle central dans la réalisation des travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, et notamment produit des fiches dans le domaine des microtechniques, de l'économie transfrontalière et de divers indicateurs de cadrage. De par le fait qu'il assure la présidence de la Conférence des offices romands et tessinois de statistique, le service de statistique peut bénéficier d'une position privilégiée dans ses contacts avec ses homologues des autres cantons et avec la direction de l'OFS. Dans l'Arc jurassien, les relations avec le canton du Jura et le Jura bernois ont également été intensifiées dans le courant de l'année 2013.

